

L'EAU déborde

L'eau n'étant pas une marchandise comme les autres car devant être accessible à tous, son prix ne devrait couvrir que son coût et rien d'autre.

Tel est l'enjeu auquel de nombreuses collectivités locales apportent des réponses dans le monde, en Europe et en France pour adopter un contrôle public intégral de l'eau. Elles se désengagent soit d'une privatisation, soit d'une délégation de service public, DSP anglicisée en « The French PPP » par l'IDG¹ lui-même !

La marchandisation de l'eau est problématique à plus d'un titre, avec pour corollaire la privatisation des services liés à l'eau. Sa disponibilité est très inégale sur la planète, son accès l'est davantage, au point d'être objet de convoitises, de tensions ou de conflits.

Les limites du marché

Ce tableau alarmant, dressé par le rapport « GEO 4 » du PNUE¹, conclut que « la poursuite de la libéralisation apparaît comme le scénario le plus risqué ». Il propose de rejeter la privatisation des biens naturels comme l'eau, en appuyant les impératifs d'un développement soutenable, préférable du point de vue social, économique et écologique,

Le Forum mondial de Mexico avait déjà démontré les limites du marché, et son incapacité à satisfaire de manière adéquate les besoins cruciaux.

Or, cette source de vie est surtout source de profits, dans un marché d'autant captif que le besoin est renouvelé sans cesse. Considérée comme « ressource rare », elle est portée au statut d'or bleu, après l'or noir et l'or vert. Sa valorisation dope des sociétés spécialisées ou de fonds d'investissements 'éthiques' en bourse. Un comble pour de l'eau !

¹ Institut de la Gestion Délégée, fondation d'entreprises.

² Programme des Nations Unies pour l'Environnement. www.unep.org/french



Défaillance du jeu concurrentiel

Les 3 principaux groupes d'origine française se retrouvent parmi les 4 principaux géants mondiaux, se partageant les marchés dans une sorte de pacte de non agression implicite.

Elle est relevée chez nous par la Cour des Comptes, le Conseil de la Concurrence et le Haut Conseil du Service public. L'eau y est un vrai pactole : le prix du m³ a cru 4 fois plus vite que l'inflation en moyenne depuis 1995. Les excès tarifaires les plus criants, confirmés par la seconde enquête de l'UFC-Que choisir, posent la question des marges dégagées par les régisseurs privés intervenant au nom d'opérateur public, via une DSP où l'opacité est toujours de mise.

Ce mode de gestion aboutit à un surenchérissement du prix, comme le confirmait aussi l'IFEN¹, reflétant le coût de la production plus les rémunérations que retire le régisseur de son contrat.

Le cycle de l'eau est bouclé

Ces opérateurs prétextent le haut niveau de service qui leur est réclamé par les collectivités publiques, contraintes de respecter les normes européennes en la matière qui les obligent à prendre des dispositions en matière de traitement, qu'elles vont trouver auprès de ces professionnels qui sont à l'origine des... normes, via leur activisme au sein du lobby de l'Eau auprès de Bruxelles.

Derrière une complexité technique et comptable, il n'y a aucune philanthropie mais des performances financières !

¹ Institut Français de l'Environnement.

Pas de simples prestataires

Leur rente de situation telle que la DSP est une captation de ressources profitables pour des opérateurs historiques devenus des groupes affichant des résultats financiers confortables.

Ils les réinvestissent dans d'autres secteurs d'activité dans le cadre d'une libéralisation manifeste du service public : transports urbains, parkings, collecte et traitement des déchets, énergie et chauffage urbain, restauration scolaire et collective, cliniques, téléphonie, culture, bureaux d'études, formation, etc.

Cette situation dominante leur permet d'imposer investissements et gestion davantage adaptés à leurs propres intérêts stratégiques de développement, liés très souvent aux majors du BTP comme cela se voit dans l'avènement des PPP¹.

La rentabilisation de l'eau tend à miner le caractère public du service et à affaiblir le rôle des élus.

Publiciser est à l'ordre du jour

Les impératifs de développement durable, doivent être encadrés au plus près des autorités publiques pour les soustraire aux lois du marché. Les préoccupations sociales et environnementales incitent aussi à permettre aux citoyens de posséder le savoir et le pouvoir sur l'eau pour en maîtriser les enjeux. Adopter un mode de gestion plus transparent et plus démocratique, afin de dépasser le simple rapport marchand entre consommateurs et vendeurs, est donc à l'ordre du jour.

¹ Contrat de Partenariat Public Privé

EAU (suite)

Alternative à la privatisation

Le choix du mode de gestion du service de l'eau est à l'ordre du jour du SEDIF dont le contrat avec son régisseur arrive à échéance fin 2010. Celui-ci n'est autre que Véolia, 1er opérateur national, européen et mondial !

Si le service est considéré comme de bonne qualité, « on relève une rémunération du régisseur comme insuffisamment liée au risque pris, et dont le calcul est d'une grande complexité » constate par euphémisme le bureau du syndicat public, pour qui « le contrat constitue un ensemble hétérogène qui ne saurait être reconduit en l'état », dans sa lettre aux maires du 18 janvier.

Mais les élus locaux concernés au premier chef oseront-ils aller jusqu'à retenir l'un des 4 scénarii à l'étude : la création d'une régie autonome à personnalité morale ?

Le maire de Paris a ce courage en confirmant, le 4 février, son intention de municipaliser la distribution de l'eau, déléguée jusqu'ici à la Lyonnaise et à Veolia.

Cette dernière se retrouve dans de nombreuses opérations de privatisations en Europe (Berlin, Gdanz...). Mais un mouvement alternatif pour publiciser les services de l'eau s'amplifie, avec des exemples probants : Amsterdam et sa fondation publique (eau potable, assainissement, canaux) ou Séville avec son Consortium régional.

La population genevoise vient d'opter à une écrasante majorité (75%) pour « un monopole public de l'eau », celle de Leipzig contre le bradage des services publics de l'eau, de l'énergie et des transports publics rejeté à 87% !

Les initiatives citoyennes se développent dans tous les pays européens au point de constituer une plate-forme alternative à la marchandisation de l'eau. D'autres rendez-vous se profilent jusqu'au Forum social européen de Malmö en septembre.

RPWEurope@waterjustice.org

EXIGENCE DE SERVICE PUBLIC

La Convergence nationale de défense et de développement des services publics* a appelé l'ensemble de ses collectifs départementaux, et les organisations associatives, syndicales et politiques, qui se mobilisent jour après jour, ici et là et dans tous les secteurs (poste, rail, eau, santé, école, énergie,...), à se saisir de l'exigence de services publics.



Cette campagne s'inscrit dans un contexte d'une nouvelle phase de grande ampleur pour attaquer la fonction publique, restreindre encore les périmètres des missions publiques, réduire davantage l'efficacité sociale de tous les services et entreprises qui possèdent encore un caractère public.

La Révision Générale des Politiques Publiques est engagée par le gouvernement essentiellement sur une logique comptable du « toujours moins », faisant fi des impacts sociaux et d'un aménagement équilibré des territoires. Les cartes judiciaires, scolaires, postales, sanitaires, des impôts et des trésoreries, du service public de l'emploi, dévitalisent les territoires les plus fragiles, zones rurales ou de montagne comme les ZUS. Le point de rupture des équilibres risque d'être proche d'une désertification ou d'une relégation.

Le volet territorial de cette RGPP, le rapport Lambert, accompagne cette rétractation de l'Etat. Ses préconisations, qui reprennent les projets de nouvelle carte de France des collectivités locales dessinée en son temps par JP Raffarin. Elle ressemble à s'y méprendre à une nouvelle féodalité où les Régions concentreraient l'exécutif d'un Etat stratège, avec des niveaux de proximité (départements et communes) vassalisés pour lever l'impôt et s'occuper des rebus sociaux. Car le tout serait inféodé à l'Europe libérale à tout va.

« Les collectivités locales n'ont pas été écoutées » s'écrient des élus locaux en prenant connaissance de l'entêtement de la Commission européenne de passer tous les SIG, services sociaux et demain services sanitaires (cf la page 1), à la moulinette de la concurrence libre et non faussée.

Les parlementaires qui viennent de laisser passer le « mini traité » européen, mais qui fait le maximum en la matière, portent une lourde responsabilité sur la suite des événements. C'est à la fois un déni de service public et un déni de démocratie, tant des populations que des pouvoirs locaux.

* Hôtel de Ville 23000 Guéret www.v-s-p.org nosfuturs@tiscali.fr



**Convention des Collectivités
locales
pour les Services Publics**